



INFLATION, CARBURANT, POUVOIR D'ACHAT

Déclaration au CSE du 28 mai 2026

⚠ UNE PRÉOCCUPATION MAJEURE DES SALARIÉS

Depuis plusieurs mois, chacun constate :



- ✓ Une augmentation du coût de la vie
- ✓ Une hausse importante des carburants (+52 cts sur un an pour le gazole)
- ✓ Des frais de déplacement toujours plus lourds
- ✓ Une augmentation mécanique du SMIC (+2,41 %)

Dans le même temps, certaines entreprises et Caisses Régionales ont déjà mis en place plusieurs mesures concrètes d'accompagnement : primes carburant, aides exceptionnelles, dispositifs renforcés de télétravail ou encore prise en charge complémentaire des déplacements.

Aujourd'hui, l'État incite au versement d'une prime carburant allant jusqu'à 600 euros défiscalisés pour les entreprises qui le peuvent.

❓ NOTRE QUESTION ?

“Si le Crédit Agricole Centre-Est ne le peut pas, alors qui le peut ?”

Lors des précédents CSE, notamment ceux du 2 avril et du 23 avril 2026, notre Direction, par la voix de son DRH, a déclaré que si « la situation perdurait, des actions pourraient être envisagées ». Si quelques mesures ont été mises en place, celles-ci sont peu connues, insuffisantes et touchent trop peu de personnes. Aujourd'hui, la situation perdure...

👉 LES SALARIÉS ATTENDENT DES RÉPONSES CONCRÈTES

Le **SniacAm** demande à la Direction :

 600 € DE PRIME CARBURANT DES MESURES IMMÉDIATES ET VISIBLES EN FAVEUR DU POUVOIR D'ACHAT !	 +4 CTS/KM REVALORISATION DU BARÈME KILOMÉTRIQUE DÈS LE 1^{ER} KILOMÈTRE !	 TÉLÉTRAVAIL ÉLARGI LORSQUE L'ACTIVITÉ LE PERMET • RÉSEAU : 1 JOUR / SEMAINE • RÉSEAU SPÉCIALISÉ : 2 JOURS / SEMAINE • SITE : 3 JOURS / SEMAINE
---	--	---



Bulletin d'adhésion

NOM PRENOM :	DATE DE NAISSANCE :	
MAIL PERSONNEL :	TEL PERSONNEL :	
ADRESSE PERSONNELLE :	METIER :	AFFECTATIONS :
	CLASSIFICATION :	
	<input type="checkbox"/> PCE 3 et 4	
	<input type="checkbox"/> PCE 5 à 9	
	<input type="checkbox"/> PCE 10 et au-delà	

Cotisations

La cotisation annuelle dépend de votre catégorie professionnelle avec une déductibilité fiscale de 66%

Collège	Cotisation mensuelle	Réduction fiscale	Cotisation Nette
PCE 3-4	6 €	3,96 €	2,04 €
PCE 5 – 6 – 7 – 8 - 9	9 €	5,94 €	3,06 €
PCE 10 et au delà	11 €	7,26 €	3,74 €

Vos délégués syndicaux

Emmanuel
Michelet
Chargé agri
EA Brionnais (71)



Yves
Tonnard
Successions
Bourg (01)



Karine
Devillard
Chargée pro
EA Brionnais (71)



Lionel
Cuby
Successions
Bourg (01)



Franck
Dumontet
Production comptable site
(69)



Alexandre
Garin
CCPART
Bourg Verdun (01)



Marc-Antoine
Bouillet
CCPART
Le Creusot (71)



Laurent
Lafourti
Agence fin de
relation (69)



Joëlle
Dumontet
CCPART
Amplepuis (69)



Thierry
Delhomme
Chargé Pro
Arroux Montceau (71)



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Identification de l'entreprise : SNIACAM Centre-Est
90 Avenue Lanessan
69410 Champagne au Mont d'Or

ICS : FR04ZZZ478924

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNIACAM CENTRE EST à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SNIACAM CENTRE EST.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

*Veillez compléter les champs marqués **

Nom Prénom* (Débiteur)	
Votre Adresse*	
Les coordonnées de votre compte*	BIC : IBAN :
Type de paiement	Paiement unique <input type="checkbox"/> Paiement mensuel <input checked="" type="checkbox"/>

Mentions légales : les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'accès, de portabilité, d'opposition, de rectification et d'effacement prévus par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Fait à

Le

Signature :

Merci d'envoyer ce bulletin de préférence par courriel à : sniacamcentrest@gmail.com

Sinon : SNIACAM Centrest 60 Rue Du Paradis 71600 Vitry en Charollais



Si vous ne souhaitez pas recevoir les informations de la part du SNIACAM. Merci de cocher cette case.